



| AGIR POUR LE LOGEMENT |

Communiqué de presse
Paris, le 18/09/2017

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CNCEF ET LA FNAIM

La Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers – CNCEF et la FNAIM ont signé le 12 septembre 2017 une convention de partenariat dans l'objectif d'apporter à leurs membres respectifs, des formations ainsi qu'une veille juridique et législative concernant le secteur de l'immobilier dans son ensemble. Ce partenariat permettra aussi de mener en commun des actions de relations publiques, concernant les évolutions du secteur de l'immobilier.

Cet accord est intervenu entre Jean-François BUET, Président de la FNAIM et Didier KLING, Président de la CNCEF et de la Chambre Nationale des Conseils Experts en Immobilier Patrimonial - CNCEIP, association affiliée dédiée à l'immobilier.



Un comité de pilotage et de suivi de ce partenariat sera constitué de Ghislaine de la BRETESCHE, Conseillère du Président et Nathalie EZERZER, Directrice juridique pour la FNAIM et Elizabeth DECAUDIN, Déléguée Générale pour la CNCEF.

Étaient présents à la signature de cette convention :

Pour la FNAIM : Jean-François BUET, Président ; Jacky CHAPELOT, Président Adjoint ; Jean-Marc TORROLLION, Président Délégué ; Ghislaine de la BRETESCHE, Conseillère du Président et Nathalie EZERZER, Directrice juridique.

Pour la CNCEF : Didier KLING, Président de la CNCEF et la CNCEIP, Christophe ZELLER, Administrateur de la CNCEIP et Stéphane FANTUZ, Président de la CNCIF et Elizabeth DECAUDIN, Déléguée Générale de la CNCEF.

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières (CNTGI).

A propos du CNECF

La Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers - CNECF, Syndicat Professionnel créé le 22 mars 1957, est présidée par Didier KLING. Elle assure l'identification, la qualification, la représentation et le cas échéant la discipline des Conseils Experts Financiers indépendants.

Plus d'informations sur www.cncef.org

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



Contact Presse FNAIM

Galivel& Associés – Carol Galivel / Saba Agri – 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock - 92110 Clichy - galivel@galivel.com - www.galivel.com

Contact Presse CNECF

Cyrille DARRIGADE – Tél. 06.20.17.40.41